



Délégation de Région Académique à la
Formation Professionnelle Initiale et Continue
DRAFPIC

Affaire suivie par : Service Positionnement

Tél : 02 38 83 48 48

Mél : positionnement@ac-orleans-tours.fr

Rectorat Orléans-Tours

21 rue Saint Etienne

45043 Orléans Cedex 1

DEMANDE DE POSITIONNEMENT RÉGLEMENTAIRE « Formule CAP en 3 ans »

Pour les scolaires uniquement :

Élève sortant de la première année de CAP : La durée de la formation peut être allongée d'une année. La décision de positionnement allongeant le parcours de formation intervient après avis de l'équipe pédagogique rendu au dernier conseil de classe de fin de première année de formation.

*Textes officiels consultables sur le site www.legifrance.gouv.fr : Arrêté du 9 mai 1995 et **arrêtés du 21-11-2018, du 19-4-2019 et du 22-7-2019 articles D. 337-6 et D. 337-9 du Code de l'éducation** relatifs au positionnement réglementaire.*

ATTENTION : Quelle que soit la décision de positionnement, le candidat reste soumis à la passation des épreuves prévues par la réglementation en vigueur, **sauf cas de dispense ou de bénéfice d'épreuves accordé par la Division des Examens et Concours (DEC).**

Procédure

- ✓ Le dossier de positionnement est à télécharger par l'établissement sur le site : <https://www.ac-orleans-tours.fr/positionnement-121498>
- ✓ L'établissement doit :
 - 1) Fournir le dossier de demande de positionnement à l'élève dès la rentrée de septembre. **La date limite d'envoi du dossier est fixée au 30 novembre de fin de première année de formation.**
 - 2) Aider l'élève à compléter le dossier et s'assurer que **tous les justificatifs** soient présents :
 - dossier de positionnement complété (projet et **avis de l'équipe pédagogique**)
 - certificat de scolarité
 - copie des bulletins de l'année précédente
 - copie des diplômes obtenus ou relevés de notes (si non obtenu)
 - 3) Vérifier que le dossier soit signé par le candidat (si mineur et par son représentant légal) et le Chef d'établissement avant **d'envoyer uniquement la page 2 par mail** à l'adresse suivante : positionnement@ac-orleans-tours.fr
- ✓ La procédure de demande de positionnement étant entièrement dématérialisée, tout dossier envoyé par courrier sera automatiquement retourné et non validé.
- ✓ La notification sera retournée par mail à l'établissement dans un délai de 8 semaines.



DEMANDE DE POSITIONNEMENT RÉGLEMENTAIRE « Formule CAP en 3 ans »

Durée de la formation	3 ANS
Durée des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)	SEMAINES (minimum)

ÉTABLISSEMENT DISPENSANT LA FORMATION : Public : <input type="checkbox"/> Privé : <input type="checkbox"/>	
Nom et adresse complète :	
Contact :	
Tél :	Adresse e-mail :

CANDIDAT : Madame <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/>	
NOM d'usage :	
NOM de naissance :	
Prénom :	
Né(e) le :	à : Pays :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Tél :	Adresse e-mail :

ANNÉE PRÉCÉDENTE : (Seconde Générale, Techno, Pro ou CAP...précisez) :
Diplôme(s) obtenu(s) :

DIPLÔME PRÉPARÉ : Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) :

DEMANDE D'ALLONGEMENT DE LA FORMATION :	
Je certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements dans le dossier du candidat scolarisé dans mon établissement. Date : Signature et cachet du Chef d'Etablissement :	Je certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements dans le dossier. Date : Signature du candidat (si mineur et/ou le représentant légal):

ATTENTION : Quelle que soit la décision de positionnement, le candidat reste soumis à la passation des épreuves prévues par la réglementation en vigueur, **sauf cas de dispense ou de bénéfice d'épreuves accordé par la Division des Examens et Concours (DEC)**.



PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ETABLISSEMENT

Avis pédagogique :

État de l'avancée des compétences attendues en cycle CAP à la fin de la 1^{ère} année :

Principales difficultés rencontrées par l'élève justifiant une 3^{ème} année :

Projet pédagogique :

Des enseignements professionnels :

Des PFMP :

Des CCF :

Date :

Signature du Chef d'Etablissement :